

# Conseil général

## Séance n° 2

du jeudi 07.06.2018, de 19:30 à 21:30,  
salle de gymnastique

---

**Président** Pierre-Yves Franzetti

**Secrétaire** Marjorie Berthouzoz

**Présents**

**PDC**  
Ballestraz Blanc Mariève, Beney André, Beney Jeanne, Dussex Mathieu, Franzetti Pierre-Yves, Gasser Pascal, Gaudin Fanny, Maytain Jérôme, Muller Lionel, Savioz Bertrand

**PLR**  
Follonier Mélanie, Gentinetta Mario, Rochat Armande, Vouardoux Cyril

**PS-Les Verts**  
Aymon Christophe, Aymon Damien, Beaupain Chantal, Berthouzoz Marjorie, Cotter Patricia, Luisier Anne-Claude, Morard Joël, Nanchen Stéphane, Torrent Stéphane, Travelletti Christiane

**UDC**  
Kudinov Roman,

**Excusés** Roh Kevin, Morard Didier, Benthosavioz Marilyse, Constantin Patricia Genoud Pierre

**Conseil communal** Aymon Marco, Beney Christophe, Dussex Grégoire, Jollien Nicole, Moos Marylène, Morard Bernard, Plaschy Manuella

**Secrétaire communal** Follonier Thierry

## DEBATS

12	1	Contrôle des présences

**M. Pierre-Yves Franzetti** salue l'assemblée et les 25 membres du Conseil général réunis. Il excuse Mme Marylise Benthosavioz, M. Kevin Roh, M. Didier Morard, M. Pierre Genoud et Mme Patricia Constantin.

**M. Pierre-Yves Franzetti** demande à l'assemblée de se lever pour rendre hommage à Grégoire Bonvin, qui a fait deux législatures au Conseil général.

<b>13</b>	<b>2</b>	<b>Approbation de l'ordre du jour</b>

**M. Pierre-Yves Franzetti** donne lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2018
4. Approbation des crédits supplémentaires
5. Approbation des comptes 2017
6. Postulat du PDC concernant une structure d'accueil pour les étudiants du CO
7. Point de situation du Conseil communal sur la situation financière de Télé Anzère SA et Anzère Spa & Wellness
8. Divers

**M. Pierre-Yves Franzetti** soumet l'ordre du jour pour approbation et l'ensemble des Conseillers généraux l'approuvent.

Le président de Commune, **M. Marco Aymon** salue l'assemblée et remercie les personnes du public qui se sont déplacées, particulièrement la presse du Nouvelliste qui est toujours présente.

<b>14</b>	<b>3</b>	<b>Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2018</b>

**M. Pierre-Yves Franzetti** demande s'il y a des questions à propos du procès-verbal de la dernière séance et le soumet à approbation. Le procès-verbal de la séance du 22 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

<b>15</b>	<b>4</b>	<b>Approbation des crédits supplémentaires</b>

**M. Pierre-Yves Franzetti** procède à l'entrée en matière. Tous les groupes remercient la CoGest pour son travail et acceptent l'entrée en matière.

**M. Joël Morard** remercie ses collègues de la CoGest ainsi que le Conseil communal et explique que le rapporteur ne lira pas le rapport dans son entier ; les questions de la CoGest au Conseil communal ne seront pas passées en revue.

**M. Cyril Vouardoux** donne directement lecture de la conclusion du rapport. Dans son rapport, la CoGest relève que les écarts de certains comptes sont importants mais justifiés. Elle demande au Conseil général d'accepter l'entrée en matière.

**Mme Mélanie Follonier** indique que le groupe PLR a deux questions. La première concerne le compte 113.506.10 « horodateurs et places de parc » et l'utilisation des places de parc de l'AV0 par des visiteurs. Le PLR souhaite savoir si des contrats ont été passés entre la Commune et les propriétaires des places de parc ou si ces derniers touchent de l'argent.

**M. Marco Aymon** explique que les propriétaires ont la possibilité de laisser leur place à disposition lorsqu'ils ne l'utilisent pas. Un système avec des lumières vertes et rouges indique aux visiteurs quelles places de parc ces derniers peuvent utiliser et s'en acquitter. A l'heure actuelle, 58 personnes sur les 135 propriétaires ont adhéré à ce système. La Commune a décidé d'indemniser

les propriétaires comme elle utilise un bien privé. Sur l'ensemble de l'année, un privé gagne CHF 350.-.

**Mme Mélanie Follonier** pose une deuxième question concernant le compte 830.530.01. Elle demande si les locaux rénovés par la Commune et mis à disposition pour Anzère Tourisme SA rapportent quelque chose à la Commune.

**M. Marco Aymon** explique que l'ensemble des locaux d'Anzère Tourisme SA sont loués à la Commune pour un montant de CHF 24'000.- qui est déduit des prestations que la Commune verse.

**M. Pierre-Yves Franzetti** propose de voter les crédits supplémentaires en bloc. Ils sont acceptés à l'unanimité de 24 voix.

<b>16</b>	<b>5</b>	<b>Approbation des comptes 2017</b>

**M. Cyril Vouardoux** lit l'introduction du rapport où il est relevé que l'exercice 2017 de la Commune d'Ayent se solde par un excédent de charges de plus de CHF 710'000.-. Pour la deuxième année consécutive, la Commune enregistre un résultat négatif. Cependant, la santé financière de la commune d'Ayent reste encore saine, selon les indicateurs financiers de l'Etat.

Dans sa conclusion, La CoGest suggère une profonde réflexion de la part de tous les acteurs de la commune, au regard des grands défis qui attendent la Commune.

Pour conclure, **M. Cyril Vouardoux** indique que la CoGest salue le travail effectué par le Conseil communal, spécialement M. Bernard Morard. A l'unanimité, elle recommande l'approbation des comptes 2017.

**M. Pierre-Yves Franzetti** demande aux groupes de se prononcer sur l'entrée en matière. Tous les groupes l'acceptent.

**M. Pierre-Yves Franzetti** remercie la CoGest et demande s'il y a des questions de compréhension.

**M. Roman Kudinov** souligne que le Conseil général n'a pas reçu les comptes d'Anzère Tourisme SA, ni ceux d'Anzère Spa & Wellness. L'UDC juge le rapport de la CoGest insuffisant au regard de la situation des comptes 2017 de la Commune d'Ayent, car il ne mentionne pas le résultat de la consultation du juriste de l'état quant à la légalité de la postposition sans l'accord du Conseil General. De plus, la créance de CHF 2'407'000.- a été postposée et constitue donc un risque de perte. Pour cette raison il est comptablement inexact de faire un amortissement et financièrement insuffisant pour un montant de CHF 300'000.-. Ce serait la solution d'une provision de CHF 2'407'000.- et non de CHF 300'000.- qui doit être privilégiée afin de correspondre aux règles comptables. Pour les raisons évoquées, l'UDC s'abstient sur l'approbation des comptes.

**M. Pierre-Yves Franzetti** explique qu'il n'y a pas encore eu de réponses concernant les avis de droits pour la postposition. Les comptes de Télé Anzère SA n'ont pas été transmis au Conseil général, mais comme il se doit, ils ont été transmis à la CoGest et elle a pu les étudier.

**M. Marco Aymon** rappelle que les comptes de Télé Anzère SA seront validés au mois de septembre. Selon la décision d'un procès-verbal du Conseil général, M. Marco Aymon et M. Christophe Beney doivent donner des informations sur les créanciers, l'état des liquidités et le

chiffre d'affaires au Conseil général. Pour terminer, il invite M. Roman Kudinov à aller aux assemblées générales pour prendre connaissance des comptes.

**M. Roman Kudinov** annonce qu'il n'est pas actionnaire et ne peut pas donc pas y assister.

**M. Marco Aymon** rétorque que tous les membres du Conseil général sont invités à aller aux assemblées. Compte tenu des remarques récurrentes de l'UDC sur la situation d'Anzère Spa & Wellness, il demande à l'UDC de prendre d'autres mesures, comme une initiative, pour demander la fermeture du Spa.

**M. Roman Kudinov** affirme qu'il demande seulement des informations.

**M. Pierre-Yves Franzetti** recadre le débat et prie M. Roman Kudinov d'utiliser un moyen légal du Conseil général pour faire les choses.

**M. Roman Kudinov** indique qu'il va y réfléchir.

**M. Pierre-Yves Franzetti** demande si quelqu'un d'autre partage cet avis.

**M. Bernard Morard** indique que la postposition a été faite pour rétablir une situation par rapport à un article du code des obligations, le 725 CO. Pour dire que la perte est complète, il faudrait évaluer les comptes de la société. Ce montant n'est pas une perte enregistrée, mais une provision sur perte pour débiteur de CHF 300'000.-.

**M. Roman Kudinov** maintient son raisonnement.

**M. Bernard Morard** dit que la rubrique 9319.11 a volontairement été créé pour faciliter la lecture des comptes.

**M. Pierre-Yves Franzetti** demande si la CoGest s'est posé la même question.

**M. Joël Morard** indique que la CoGest a bénéficié d'une explication et que rien ne laisse à penser que ce compte ne reflète pas la réalité.

**Mme Patricia Cotter** annonce que la réponse du Conseil communal à la question de la CoGest vis-à-vis du soutien aux entreprises par la mise en place de la fibre optique (rubrique 840.340.018) ne la satisfait pas. Elle pense que la fibre optique serait une belle innovation pour ces entreprises. Il est temps de se poser la question d'une véritable promotion économique pour notre Commune.

**M. Marco Aymon** annonce qu'il y a 280 entreprises sur la Commune d'Ayent et pense que le pôle économique est déjà là. Les nouvelles zones industrielles sont en train d'être adaptées aux entreprises par le biais de l'aménagement du territoire. Le problème c'est le manque de places de parc. Il n'est pas contre la fibre optique.

**Mme Patricia Cotter** répète qu'elle trouve la réponse du Conseil communal dommage.

**M. Bernard Morard** demande à la CoGest de plus développer ses questions. Parfois le délai pour répondre aux questions est court, mais rien n'empêche de se rencontrer pour en discuter.

**M. Pierre-Yves Franzetti** souhaite savoir si chaque demande est faite au cas par cas ou s'il y a une vraie stratégie de pôle économique à Ayent.

**M. Marco Aymon** explique que le pôle économique est connu à Ayent, il se trouve à l'entrée de la Commune. Les autres zones sont un peu éparpillées et il faudra une procédure pour les déplacer.

Pour l'instant, on ne peut pas dire qu'on est en manque de place. Il trouve que c'est une bonne idée de développer des nouvelles technologies via des startups, comme c'est fait à Gondo.

**Mme Patricia Cotter** pense que la commune peut mettre en avant les locaux pour les entreprises.

**M. Marco Aymon** explique qu'ils avaient déjà fait des papillons pour avertir des terrains et locaux à disposition des entreprises.

**Mme Mélanie Follonier** demande quelles solutions le Conseil communal envisage pour parer à la future augmentation de la dette par habitant, à l'exception d'une hausse des impôts, car il apparaît que cette dernière ne pourrait pas tout résoudre.

**M. Bernard Morard** insiste sur le fait que les principaux revenus de la Commune proviennent des impôts. Cependant, il pense que la dette par habitant devrait rester convenable.

Comme cette augmentation de la dette est imputée aux futurs investissements, **M. Pierre-Yves Franzetti** demande si ces derniers vont être maintenus ou si le Conseil communal a un plan B.

**M. Bernard Morard** rappelle que la Commune fait des planifications sur quatre ans. Le rythme des investissements est dicté par les procédures et les finances communales. Mais le Conseil communal souhaite réaliser ces investissements prévus.

Pour donner un exemple touchant à la planification des investissements, **M. Marco Aymon** explique que le service de l'énergie a décidé de préserver les redevances à CHF 110.-, jusqu'en 2024, ce qui est une bonne nouvelle pour les entrées financières de la Commune.

**M. Bernard Morard** rappelle que beaucoup d'éléments ne sont pas maîtrisés dans la planification financière, ainsi la Commune applique le principe de prudence. Il donne également un exemple avec la taxation de La Lienne SA, qui rapporte normalement CHF 300'00 à 400'000.- par année à la Commune d'Ayent. Depuis 2013, les propriétaires ne veulent plus payer ces impôts sur le lieu de production, mais à Soleure, là où réside le siège de la société. L'affaire doit être tranchée par le tribunal, mais la décision n'a toujours pas été rendue.

**M. Bernard Morard** commente le recul de la marge d'autofinancement et met en évidence que ce résultat, CHF 400'000.- inférieur au budget, provient principalement des CHF 300'000.- provisionnés non budgétisés, ainsi que les CHF 150'000.- pour Anzère Spa & Wellness SA votés par le Conseil général en 2017. Pour le reste des postes, les grosses augmentations proviennent des factures de l'Etat. Cela démontre que les comptes communaux sont majoritairement bien maîtrisés.

**M. Pierre-Yves Franzetti** propose de voter les comptes en bloc. Les comptes 2017 sont acceptés à 23 voix pour et une abstention.

**M. Pierre-Yves Franzetti** remercie la CoGest et M. Bernard Morard.

17	6	<b>Postulat du PDC concernant une structure d'accueil pour les étudiants du CO</b>

**Mme Mariève Ballestraz-Blanc** donne lecture du postulat demandant au Conseil communal d'envisager des solutions pour l'accueil des étudiants du CO sur l'heure de midi.

**M. Pierre-Yves Franzetti** demande si les groupes acceptent l'entrée en matière.

**Mme Mélanie Follonier** indique que le groupe PLR juge une telle étude non nécessaire. La mise en place d'une telle structure engendrerait des coûts supplémentaires, alors que le Conseil général lui-même demande au Conseil communal de chercher des alternatives et des moyens pour faire des économies dans plusieurs domaines. Cependant, il accepte l'entrée en matière.

**Mme Patricia Cotter** rapporte que le groupe PS-Les Verts trouve ce postulat bienvenu et accepte l'entrée en matière. Cependant, il est conscient des problèmes que peut poser une telle structure. Il se demande si la capacité d'accueil de l'UAPE permettrait de servir des repas aux ados, mais également si la Commune serait contrainte d'engager des éducateurs spécialisés pour les adolescents et si l'engagement de ces derniers serait subventionné par le canton.

**M. Christophe Beney** indique que ce postulat est le bienvenu et rejoint le sondage qu'ils ont réalisés dans les écoles primaires pour déterminer les endroits dangereux sur le trajet des écoliers.

**M. Pierre-Yves Franzetti** passe au vote. Le postulat est accepté par 20 voix et 4 refus, et 0 abstentions.

18	7	<b>Point de situation du Conseil communal sur la situation financière de Télé Anzère SA et Anzère Spa &amp; Wellness SA</b>

**M. Marco Aymon** indique que le Conseil communal a eu des séances avec Télé Anzère SA et Anzère Tourisme SA pour être informé de leur situation.

Selon les comptes provisoires de Télé Anzère SA, la situation financière reste très difficile. Le chiffre d'affaires a été plus que respectable grâce à la contribution du Magic Pass et aux bonnes conditions météo. En revanche, il y a eu une augmentation des frais de damage et d'hélicoptère.

D'un autre côté, la situation par rapport à la sécurité lors du transport de personnes doit être évaluée par l'office fédéral des transports. La société n'est pas encore aux normes et cela engendra une augmentation des charges du personnel.

Selon **M. Marco Aymon**, sans aides intercommunales ou étatiques et sans l'augmentation du nombre de lit chauds, la situation sera toujours compliquée pour Télé Anzère SA.

**M. Pierre-Yves Franzetti** demande si la CoGest a pu consulter les comptes de Télé Anzère SA.

**M. Joël Morard** indique que la CoGest a bien reçu les chiffres de Télé Anzère SA et Anzère Spa & Wellness.

**Mme Armande Rochat** demande des informations sur la situation actuelle du Cube.

**M. Marco Aymon** dit qu'ils sont en préparation pour mettre à l'enquête publique. Cependant, le Conseil communal veut connaître les exigences des personnes du Cube, notamment la taille du parking.

En ce qui concerne Anzère Spa & Wellness, **M. Bernard Morard** indique que le chiffre d'affaires rencontre une augmentation de 9%, et l'aide communale permet de faire face aux frais des capitaux et au remboursement de crédits NPR. A la fin mai, le chiffre d'affaires est de CHF 759'000.-, ce qui représente 68 % du budget 2018. Si les 5 prochains mois sont favorables, le résultat de l'exercice sera supérieur à ce qui a été budgétisé. De plus, la participation d'Anzère

Tourisme SA pour les frais d'exploitation à un montant de CHF 150'000.- permettra d'améliorer l'exercice.

Certaines mesures vis-à-vis du personnel, comme le transfert du personnel technique du Spa à Anzère Tourisme SA rentrent en vigueur au 1 juin. Avec l'aide de la commune, la société ne manque pas de liquidités et l'exercice devrait bien se terminer.

**M. Pierre-Yves Franzetti** remercie le conseil communal.

<b>19</b>	<b>8</b>	<b>Divers</b>

### **Divers du groupe PS-Les Verts**

**Mme Patricia Cotter** propose au Conseil communal d'imprimer des brochures Easyvote afin de sensibiliser les jeunes de la Commune à voter. Selon ses calculs, cela reviendrait à CHF 1050.- par année.

**M. Marco Aymon** dit qu'ils ont reçu des offres d'Easyvote en début d'année. Le taux de participation des jeunes aux votations équivalent à plus de 50% sur la Commune d'Ayent, le Conseil communal a jugé cet investissement non nécessaire.

**M. Pierre-Yves Franzetti** profite pour annoncer que le bureau réfléchit à organiser une assemblée plénière fictive pour les étudiants du CO avec la collaboration du Conseiller communal en charge, M. Christophe Beney.

**Mme Marjorie Berthouzoz** demande quelle est la stratégie de la Commune pour lutter contre les plantes invasives, particulièrement le bunias d'orient qui est très problématique sur le territoire communal.

**Mme Marylène Moos** indique que jusqu'à maintenant la lutte s'est surtout faite au niveau des agriculteurs car les surfaces fourragères diminuent fortement. Le bord des routes et les surfaces communales sont fauchés avant les semences. Pour l'an prochain, la commune prévoit les mesures suivantes : une information pour les privés, un soutien pour une journée d'arrachage en collaboration avec le canton et des groupes bénévoles, une distribution d'une brochure, une information sur le site internet de la Commune, ainsi que la venue de spécialistes pour sensibiliser et permettre l'identification de ces plantes.

**M. Marco Aymon** rajoute que le canton a demandé à la Commune qu'un responsable soit nommé. Les Communes d'Ayent, Arbaz, Grimisuat et Savièse ont donné un mandat au triage forestier pour gérer ce problème. Un test est en train d'être effectué avec Claudy Délétroz pour aspirer les racines. Il rappelle qu'il faut agir de façon régionale.

**Mme Marylène Moos** indique que chacun peut installer une application nommée InvasiVapp, pour signaler la localisation de plantes invasives.

### **Les divers du groupe PLR**

**Mme Mélanie Follonier** demande s'il est possible d'avoir un point de situation sur l'agrandissement prévu pour le Home des Crêtes.

**M. Marco Aymon** répond que le dossier a été gelé à cause des problèmes de gestion du home, mais que 20 lits supplémentaires sont prévus pour 2021-2022. Des travaux pour la toiture, la cuisine ainsi que les normes sismiques sont également planifiés.

**Mme Mélanie Follonier** a reçu plusieurs questions de citoyens quant à la possibilité d'utiliser l'eau des étangs et des torrents pour arroser les jardins, afin d'éviter le gaspillage d'eau potable.

**M. Marco Aymon** dit qu'il y aura des propositions pour le Grand bisse. Certaines zones sont déjà équipées, mais c'est surtout une question de coûts. Pour les prises d'eau dans les torrents, il y a certains risques au niveau de la sécurité. Mais c'est effectivement l'objectif de la Commune d'arrêter d'utiliser l'eau filtrée pour arroser les jardins.

**M. Bernard Morard** rappelle que l'irrigation par aspersion est prévue dans le plan financier et que son coût est évalué à 6 ou 7 millions de francs.

**Mme Mélanie Follonier** demande si la Commune prévoit de mettre un bac pour les déchets verts sur Anzère.

**Mme Marylène Moos** indique qu'il est prévu de le poser demain à la place Bellevue.

**Mme Mélanie Follonier** demande si des contacts ont été pris avec la commune de St-Léonard pour le raccordement à la STEP de Chandoline.

**M. Marco Aymon** indique qu'il a indirectement rencontré le président de St-Léonard et que la solution de passer dans le lit de la Lienne est envisagée.

#### Divers du groupe PDC

**M. Mathieu Dussex** félicite la Commune pour la pose du panneau électronique à l'entrée de la Commune. Il suggère d'en poser un autre à l'entrée d'Anzère. Il demande si les sociétés pourront y faire figurer leurs informations.

**M. Bernard Morard** annonce qu'ils vont édicter une petite directive interne pour la publicité. L'accès à la gestion sera limité à la Commune et à Anzère Tourisme SA. Il n'y aura pas de publicités commerciales. La pose d'un autre panneau à Anzère a un certain prix, mais ils vont quand même voir avec Anzère Tourisme SA.

**M. Marco Aymon** annonce qu'un financement pour ces panneaux pourrait être trouvé si on ne met pas de barrières au parking souterrain d'Anzère.

**M. Mathieu Dussex** invite les gens à se mobiliser et à voter pour la votation des Jeux Olympiques.

**M. Bertrand Savioz** demande des informations à propos de la fusion des écoles d'Ayent et d'Arbaz.

**M. Christophe Beney** explique qu'une info est parue dans l'Agache au sujet de la convention entre les deux Communes. Les familles ont été informées pour le possible déplacement d'élèves. La proposition était de déplacer une dizaine d'enfants de 5-6H d'Arbaz à Ayent. Le Conseil communal d'Arbaz a décidé de ne pas transférer ses élèves à Ayent, suite au refus de l'association des parents d'élèves d'Arbaz. En conséquence, ils devront financer un professeur à temps partiel. La convention n'est cependant pas remise en cause. Un article paraîtra dans l'Agache.

**M. Pierre-Yves Franzetti** annonce que le bureau a trois divers. Le premier concerne une éventuelle séance plénière extraordinaire le 11 octobre 2018. Il demande aux Conseillers généraux de réserver la date.

Deuxièmement, le bureau va proposer aux chefs de groupe d'organiser deux commissions durant l'été : l'une sur le dossier de la police, pour faire un état des lieux de la décision de travailler en collaboration avec Sion, et l'autre, sur le tourisme. Cette dernière est née d'une discussion avec la CoGest de se pencher sur la stratégie Anzère 2025. La remise du rapport de cette commission pourrait aboutir à une sorte de séminaire où le Conseil communal ainsi que les acteurs du tourisme à Ayent seraient conviés. Les cahiers des charges seront établis pour la fin juin.

Pour terminer, **M. Pierre-Yves Franzetti** annonce la date de la sortie annuelle du Conseil général, qui aura lieu le 29 septembre 2018. Il invite les Conseillers généraux à transmettre leurs idées d'ici la fin juillet.

Par rapport aux deux commissions proposées, **M. Marco Aymon** pense que c'est du domaine de l'exécutif et pas du législatif. Il pense qu'il faut modifier le règlement du Conseil général pour créer des nouvelles commissions.

**M. Pierre-Yves Franzetti** rappelle que les commissions peuvent être nommées par le bureau sur proposition des chefs de groupe. Il s'agit surtout d'approfondir des sujets qui reviennent continuellement à l'ordre du jour et de pouvoir proposer une réelle réflexion. Ces commissions ne pourront pas travailler sans l'aide du Conseil communal.

**M. Marco Aymon** dit que l'assemblée doit voter pour la formation de ces deux commissions.

**M. Pierre-Yves Franzetti** explique que le bureau va en faire part aux chefs de groupe et qu'ils donneront leurs réponses.

**M. Grégoire Dussex** donne une info sur les mesures Agglo qui ont été validées par le Conseil communal. Pour Ayent, ce projet concerne la traversée de Botyre et de St-Romain. Le Conseil communal a soumis le périmètre du projet et les lignes directrices au sujet des points suivants : vitesse, sécurité des écoliers, accès commerce, places de parc. Le canton nommera ensuite des bureaux pour réaliser ce projet qui s'inscrit dans le long terme.

**M. Marco Aymon** remercie l'assemblée pour cette séance et rappelle que les personnes détentrices du Magic passe peuvent aussi monter l'été et que la carte Anzère Liberté est valable pour Anniviers cette année.

**M. Pierre-Yves Franzetti** remercie tout le monde, souhaite un joyeux anniversaire à Mme Manuela Plaschy et clôt la séance à 21h30.

**LE CONSEIL GENERAL  
DE LA COMMUNE D'AYENT**

Le Président	La Secrétaire
Franzetti Pierre-Yves	Berthouzo Marjorie